



SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549
44185 NANTES Cedex 4
tél: 02 40 44 26 00 - fax: 02 40 44 26 10

N° REGROUPANTE
N° ADHÉRENT
VOIX AGO/AGE
EFFECTIF.....



CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

JEUDI 23 JUIN 2022 - 16H30

2, rue Linné | 44000 Nantes



SSTRN
Service de prévention et de santé au travail de la
région nantaise
Assemblée générale 2022
2, rue Linné - BP 38549
44185 NANTES Cedex 4

le conseil d'administration

L'assemblée générale est réunie en vue de statuer sur le rapport moral du Président et rapport d'activité de l'année 2021, le rapport financier 2021, le rapport du Commissaire aux comptes 2021, le budget 2022, les conséquences de la réforme et évolution de la cotisation applicable au 01/01/2023, le projet de service 2022-2026, les pouvoirs pour les formalités.

Nous vous invitons à approuver par votre vote les résolutions qui vous sont soumises et demeurons à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez nécessaire.

RÉSOLUTIONS

AGO/RÉSOLUTION #1 – Approbation des rapports moral et d'activité 2021

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport d'activité 2021, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion de l'activité de l'association pour l'exercice 2021.

AGO/RÉSOLUTION #2 – Approbation des comptes 2021

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion financière de l'association pour l'exercice 2021.

AGO/RÉSOLUTION #3 – Affectation du résultat 2021

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir approuvé les comptes 2021 présentant une perte de 140 193 € décide d'affecter cette perte en report à nouveau dans son intégralité.

AGO/RÉSOLUTION #4 – Budget 2022

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation du budget 2022 et de la grille de facturation, approuve lesdits éléments pour l'année 2022.

AGO/RÉSOLUTION #5 – Conséquence de la réforme : évolution de la cotisation applicable au 01/01/2023

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation, approuve l'évolution de la cotisation dite « per capita » applicable au 01/01/2023.

AGO/RÉSOLUTION #6 – Projet de service 2022-2026

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation du projet de service 2022-2026, approuve ledit projet.

AGO/RÉSOLUTION #7 – Pouvoirs au président

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal de l'AGO en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

J'ai l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de l'association se réunira le jeudi 23 juin 2022 à 16h30, au siège du SSTRN, 2 rue Linné à Nantes, à l'effet de délibérer ou d'informer sur l'ordre du jour.

Ordre du jour (ouverture de la séance à 17h)

- › rapport moral du président et rapport d'activité de l'année 2021,
- › rapport financier 2021,
- › rapport du commissaire aux comptes 2021 (TGS France),
- › budget 2022,
- › conséquences de la réforme et principe d'évolution de la cotisation applicable au 01/01/2023,
- › projet de service 2022-2026,
- › pouvoirs pour les formalités,
- › vote des résolutions,
- › proclamation des résultats.

À cette occasion, une présentation sera faite des solutions d'animation ludique de la prévention : escape game, jeu Cultur'Prev...

Vous trouverez également ci-après le rapport du conseil d'administration, le projet de texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

L'ensemble des rapports (moral, d'activité, financier, CAC) est à votre disposition sur le site internet de l'association (www.sstrn.fr/AGO2022) ou au siège de l'association.

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire. À cette fin, vous trouverez ci-dessous une formule de pouvoir.

Vous voudrez bien, après l'avoir complétée et signée, remettre cette formule de pouvoir à votre mandataire ou nous la retourner au siège social au plus tard la veille de l'assemblée ou lors de votre accueil à l'ouverture de l'assemblée.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher adhérent, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean CESBRON
président de l'association



POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUN 2022

Je soussigné _____
représentant l'entreprise _____

membre de l'association déclarée ayant pour dénomination « Association Service de Santé au Travail de la Région Nantaise », dont le siège est situé 2 rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES CEDEX 4, donne pouvoir par les présentes :

à Monsieur le président, Jean CESBRON

à (NOM Prénom) / Nom adhérent _____

- › Aux fins de me représenter lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 23 juin 2022 à 16h30 au 2 rue Linné à Nantes, pour le vote des résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale devant être adoptées.
- › En conséquence, assister à cette réunion en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tout avis et tout vote, signer tout procès-verbal et autre pièce, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

N° REGROUPANTE
N° ADHÉRENT
VOIX AGO
EFFECTIF

Fait à _____ le _____
Cachet et signature précédée
de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».